



ELITES POLITIQUES ET DETOURNEMENT DES FONDS PUBLICS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
De la justice à géométrie variable à l'effondrement de l'Etat de droit

LOMANA WEMBONYAMA Jean, Assistant/Doctorant

Université de Kinshasa, Unikin, Département des Sciences Politiques et Administratives, RD-Congo

ONOKENGE OMBAKU Raoul, Apprenant *Université de Kinshasa, Unikin, Département des Sciences Politiques et Administratives, RD-Congo*

LUKAMBA WE LUKAMBA Célestin, Assistant/Apprenant

Université de Kinshasa, Unikin, Département des Sciences Politiques et Administratives, RD-Congo

TSHIEPEPELE MUTOMBO Noé, Apprenant *Université de Kinshasa, Unikin, Département des Sciences Politiques et Administratives, RD-Congo*

UMBABANZA SHABANZA Guy Michel, Apprenant *Université de Kinshasa, Unikin, Département des Relations Internationales, RD-Congo*

ALEMBA EKINDALOKI François, Assistant à l'Université de Lodja, Unilod et Apprenant à l'Université de Kinshasa, Unikin Département des Sciences Politiques et Administratives, RD-Congo

Résumé : Cet article orbite sur le phénomène de détournement des fonds publics, devenu une réalité, une culture et pratique courante des élites politiques en RDC. Ce phénomène de détournement des fonds reflète les acteurs politiques de type digestif, en quête d'enrichissement facile dans l'appareil de l'Etat. Ce phénomène démontre également de la mauvaise gouvernance, de la corruption et de la faiblesse de l'Etat de droit et du système judiciaire qui se caractérise par la « justice à géométries variables ». Ce vice de détournement qui caractérise la conduite des affaires de l'Etat, renvoie à la politique du ventre, considérant tout mandat politique comme moyen de survie, d'accumulation des richesses et de la jouissance personnelle des gestionnaires. Cet article démontre les faiblesses de la justice congolaise, à travers les cas spécifiques, En effet, les poursuites sélectives et les faiblesses constatées dans les procès du Projet Bukanga Lozo, du projet 100 jours, procès Mutamba, et le silence de la justice sur les détournements décriés au projet Tshiléjelu, au projet 145 territoire, au projet RAM, et dans les différentes passassions de marché de gré à gré dans les différents ministères, ainsi que la sélection des poursuites judiciaires des acteurs de l'opposition, l'impunité grandissante aux acteurs politiques de la majorité au pouvoir, l'instrumentalisation de la justice, etc. révèlent la justice à géométries variables et l'effondrement de l'Etat de droit en RDC. Afin, l'étude met en relief la malhonnêteté et l'affairisme, l'envie de se servir et non de servir qui caractérise l'élite politique congolaise ainsi que la justice à double tendance où les poursuites judiciaires sont fondées sur des enjeux politiques, selon les circonstances.

Mots clés : élite politique, détournement, fonds public, marché public, justice à géométrie variable, enrichissement personnel, effondrement de l'état de droit, impunité, bonne gouvernance.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.18337061>

INTRODUCTION

Le détournement scandaleux des fonds publics devient un phénomène d'actualités au Congo-Kinshasa. Chaque jour qui passe, l'on attend parler des milliards des dollars détournés du Trésor public par des autorités publiques sensées promouvoir le développement socio-économique et le bien-être des populations. Ainsi, l'analyse du détournement des fonds par l'élite politique, nous permet, non seulement de conceptualiser la « politique du ventre »¹ qui caractérise l'Etat en Afrique et au Congo, mais également de comprendre les causes profondes de la « faillite de gouvernance de l'Etat² et du sous-développement » au Congo.

¹ BAYART, J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, éd. Fayard, Paris, 1989.

² NZONGOLA NTALAJA, G., *Faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2015.



La conceptualisation de la justice à géométries variables, nous renvoie donc à la faillite du système judiciaire, caractérisé par des défis pathologiques d'une justice indépendante avant assainir la gouvernance financière. Ce phénomène de détournement est donc le reflet des élites politiques de type digestif³, traduisant toute nomination ou mandat politique à un moyen par excellence survie personnelle à travers la corruption et le détournement des publics pour s'offrir un confort.

Au regard de ce qui précède, le phénomène de détournement et la recrudescence des fonds publics détournés -Kinshasa, démontre les limites des institutions de contrôles, l'Etat de droit et d'une justice indépendante. Le système judiciaire congolais obéi aux appartenances politiques des incriminés, ethniques, religieuses et aux rapports de forces politiques des enjeux politiques ou électorales en présences. Ainsi, la justice à géométries variables s'explique par la duplicité des décisions judiciaires à deux points et deux mesures pour des infractions de même nature et des sélections ou des poursuites judiciaires sur base de poids politiques des acteurs, de l'appartenance politique, politique ou religieuse, dont la finalité des décisions judiciaires sur des affaires emblématiques de détournement sont souvent étouffés, et traitées avec complaisances, dont les jugements rendus, se soldent inévitablement par le déclassement sans suite, de libération des condamnés ou sans aucun effet sur les délinquants.

Sur terrain, l'on constate que les arrangements sur le partage du pouvoir et les alliances politiques empêchent les institutions de contrôle (Assemblée Nationale et le Sénat) et les institutions judiciaires congolaises à faire bien leur travail. La complicité entre les élus nationaux, les mandataires, les magistrats, les gouverneurs des provinces et les juges semble encore empirer l'état de chose. La main mise en scène des institutions de contrôle notamment le parlement⁴, l'IGF, la cour de compte, les parquets et autres institutions de contrôle on fini à fragiliser la justice congolaise qui, au-delà des multiples défis de ce secteur, l'Etat continu d'accorder et renouveler sa confiance pour combattre la corruption et le détournement.

Pourtant, le détournement de fonds publics constitue non seulement une infraction punissable par la loi, mais également un fléau majeur au développement du pays. En RDC, nous pouvons constater que dans chaque programme politique, projet de développement, les fonds liés aux assistances sociales, l'on assiste aux scandales du détournement des fonds par des hauts cadres et les autorités publiques des cabinets politiques, de l'Administration Publique ou des entreprises publiques. Les ministres, les mandataires publics ou les autorités politico-administratives, etc. sont souvent directement ou indirectement impliqués au détournement des fonds de l'Etat pour leur enrichissement personnel.

De part et d'autre, on constate qu'à chaque occasion des marchés publics, les fonds décaissés sont malicieusement partagés entre les dirigeants mieux placés. Aujourd'hui, on assiste à la prédatation des ressources financières par une classe politique animée par la quête de gain et d'enrichissement au moyen du détournement des fonds publics et à la corruption. La persistance de la corruption, de détournement et de l'impunité suffit pour résumer la mauvaise gouvernance, la justice à géométries variables, le sous-développement et l'effondrement de l'Etat de droit au Congo. Aujourd'hui, nous assistons au véritable pillage des ressources de l'Etat par l'élite politique congolaise, dont la seule motivation de leur lutte politique⁵, reste la quête des gains personnels. Les institutions judiciaires censées poursuivre les auteurs de détournement sont de plus en plus corrompues que les détournants. Les institutions de justice congolaise sont devenues des instruments politiques au service du pouvoir et de son système. Finalement, les acteurs de l'opposition et les institutions internationales qu'ont espérée changer cette situation, passent par le biais de pots-de-vin pour gagner leur part de lion auprès de cette élite corrompue.

Devant ce paradoxe, il convient de constater que les institutions de contrôle telles que l'Assemblée nationale, le Sénat et l'Inspection Générale des Finances, (IGF), la cour constitutionnelle, et les parquets, les cours et tribunaux sont impliquées directement ou indirectement dans ces affaires des deniers publics. La RDC, reste le seul pays où les institutions politico-judiciaires n'hésitent plus à protéger des détournants de fonds, en raison de leur appartenance à la majorité au pouvoir. Des ministres, mandateurs publics, gouverneurs, qui sont pointé d'avoir détourné les deniers publics, sont ceux qui financent des journalistes, des cadres politiques, les députés pour planifier des contre-attaques pour justifier leurs forfaits

³ LOMANA WEMBONYAMA, J., et All., *Politique comme moyen de survie des acteurs politique en République Démocratique du Congo : Défis et faiblesses des alliances pour la bonne gouvernance*, M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023, p.1.

⁴ KUMASAMBA OLOM, J.B., *Pratique du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée nationale de la RDC 1960-2016. Regard d'un praticien*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017, p.14.

⁵ BOSHAB, E., *La République Démocratique du Congo : entre les colombe et les faucons où vont les partis politiques ?*, Kinshasa, PUC, 2001, p. 2.

administrés à la république. Les accusateurs de ces derniers sont traités haineux, conspirant à leurs ascensions politiques.

Toutefois, les députés qui sont les représentants du peuple ne sont pas épargnés dans ces pratiques de corruption ou de détournement et ne cessent pas de trahir leurs missions. Ainsi, il est curieux de constater que les députés qui, auparavant avaient signé une motion de défiance ou autorisant de poursuite judiciaire contre un ministre ou mandataire public pour cas de détournement de fonds ou de mégestion, sont les mêmes qui, le lendemain, retirent l'un après l'autre, leurs signatures sans aucune justification, et l'affaire de détournement reste renvoyé au calendre-Grèce, déclassée et sans suite. Alors le progrès d'un pays ne pourra être possible si l'impunité, de détournement des fonds et d'autres formes de crimes financières continuent à battre son record au sein de la classe dirigeante.

De ce qui précède, cette justice à double tranchant est à la base de plusieurs crises politiques endémiques qui entraînent le manque de capacités institutionnelles à répondre les besoins élémentaires de la population. La pauvreté généralisé, l'insécurité sous diverses formes, les injustices sociales, l'insuffisance des infrastructures de base, l'augmentation des réseaux de mafias et de détournement des deniers publics, l'accroissement de grande et petite corruption dans tous les secteurs publics, persistance de la mauvaise gouvernance etc. sont autant des facteurs causés la justice à géométrie variable et de l'impunité.

Il s'observe que les fonds censés booster le développement socio-économique et reconstruire les infrastructures de base, afin de soulager tant soit peu les misères et les précarités sociales de population congolaise sont détournés pour nourrir une clientèle politique. Pendant ce temps, la population patauge dans les misères profondes, les jeunes sont oubliés par le pouvoir public et vivent dans leur triste sort, sans emploi, dont la criminalité et la mendicité devient un mode de vie dans la capitale congolaise. Les grandes villes sont plongées telles que Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kananga, Mbandaka, et des provinces entières comme Sankuru, Tshuapa, Kwango, Kwilu, Maniema, etc. sont plongées dans les noires, sans électricité, sans l'eau, et en même temps menacées par des érosions et des inondations, sans aucun plan d'aménagement, sans les services sanitaires, tandis que les écoles, les bâtiments administratifs sont tombés en ruine. De l'autre côtés, les enseignants, les fonctionnaires et les médecins, voire même des professeurs d'universités accumulent plusieurs mois sans être payés. Pourtant, chaque jour qui passe, on entend des millions de dollars détournés sous les projets d'éléphants par les acteurs politiques sans être réalisés et sans être inquiétés par la justice. L'on constate la justice arrête des simples voleurs qui volent du pain pour survivre, mais laisse, en liberté, les grands voleurs en cravate qui détournent de millions de dollars, mais se cachent sous la couverture du pouvoir en place.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes posés trois questions pour guider notre recherche, à savoir :

Quels sont les facteurs explicatifs de la justice à géométrie variable et de l'impunité de détournement des fonds publics par les acteurs politiques en République Démocratique du Congo ? Quelles sont les conséquences de détournement dans la gouvernance de l'Etat en République Démocratique du Congo ? Au regard de défis et de limites constatés du système judiciaire congolais dans la lutte contre le détournement, que faire ?

Dans le souci de répondre des questions soulevées, se rattachent les hypothèses anticipatives suivantes :

Au regard de la question du départ, nous estimons que facteurs expliquant le détournement des derniers publics sont d'ordre politique, financière et judiciaire. A cet effet, le changement de régime et le contexte politique influence directement ou indirectement l'administration judiciaire. Cette justice à géométries variables est à la base de l'impunité, de la corruption et de l'opacité des décisions judiciaires, faisant que les poursuites judiciaires des prévenus sont liées à leurs appartenances politiques. La justice à géométries variables s'explique ici par l'absence d'une justice indépendante, l'immixtion politique sur la justice, l'abstinence ou la sélectivité de la justice dans les cas flagrant de détournement. Toutefois, à cause de la quête d'intérêts personnels, les autorités publiques censées combattre le détournement dans leurs institutions respectives, sont ceux-là mêmes qui en tirent profit. Les animateurs des instances judiciaires qui devraient engager des poursuites contre le détournement sont instrumentalisées de pouvoir en place, au moyen de la corruption, faisant les poursuites sont sélectionnées en fonction des couleurs politiques des acteurs ou des raisons de règlement de compte. Ainsi, lutte contre la corruption est devenue un paradoxe qui alimentent des tensions politiques et ethniques au point de déboucher sur la défection des puissants réseaux politiques qui protègent le régime.

La justice à géométrie variable s'explique ici dans la sélection des faits infractionnels similaires dont, certains sont jugés et condamnés alors que d'autres n'ont jamais été entendus bien que la

clameur publique ou dénonciation de l'IGF ou autres institutions de contrôle. La poursuite sélective et la justice à deux poids et deux mesures, s'explique par le poids du positionnement ou appartenance politique de chaque acteur. La justice à géométrie variable favorise corruption au sein du système judiciaire et empiète sur le principe d'autonomie et de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Les juges et les procureurs sont constamment exposés à des pots-de-vin ou à d'autres formes de corruption, ce qui compromet leur intégrité et leur capacité à rendre des décisions justes. L'ingérence de la politique dans le secteur judiciaire, l'absence de l'indépendance de l'appareil judiciaire, la corruption sont autant de facteurs de la justice à géométrie variable et de l'impunité des auteurs de détournements des fonds publics sous les différents régimes en RDC.

Au regard de cas constatés et vécus, les poursuites judiciaires comme le contrôle parlementaire ne conduit en rien pour mettre fin au détournement afin d'amélioration de la gouvernance financière. Certains gestionnaires les considèrent comme une menace ou un règlement des comptes des adversaires politiques. Plus souvent, dans le cas de détournement, les poursuites judiciaires constituent une occasion pour les juges de gagner de l'argent dévoyé par le Ministre ou le Mandataire. D'où la nécessité finale est d'instaurer la transparence dans la gestion des affaires publiques, d'engager des réformes profondes pour un Etat de droits pour une justice indépendante ainsi que la transformation qualitative de l'élite politique par de valeurs citoyennes et de l'éthique dans la gestion des finances publiques. Bref, La justice congolaise souffre d'un manque d'indépendance, suite d'une ingérence politique généralisée et de la corruption endémique

1. OPÉRATIONNALISATION MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie apparaît désormais comme un canal permettant au chercheur à l'analyse des phénomènes, à l'élaboration des concepts et théories permettant à la validité scientifique⁶. Pour mieux analyser les facteurs favorisant le détournement des fonds publics par l'élite politique congolaise et leurs incidences au développement, confrontée aujourd'hui aux défis pathologiques de la justice la justice à géométries variables et corruption, il nous paraît important de relever le malentendu entre les faits théoriques et les données empiriques.

Le cadre méthodologique procédé dans cette étude est axé sur la méthode de la méthode systémique⁷ d'une part, et, sur les techniques documentaire, l'interview structuré, observation direct désengagée d'autre part. Cette opérationnalisation méthodologique nous a été d'une grande utilité permis pour comprendre les modes opératoires de détournement des fonds publics. Ces techniques ont constitué des outils de récolter, d'analyser et interpréter des données de terrain, à travers des informations, des opinions, recueillies par nos enquêtés.

De ce qui précède, cette méthode se justifie dans le cadre de cette étude par le fait que nous pensons le détournement de fonds par les acteurs est fonction des relations de pouvoirs et des protections des uns et des autres, car les institutions congolaises fonctionnent comme un système complexe, dont les relations avec d'autres sous-systèmes sociaux⁸, notamment les sous-systèmes judiciaire, économique, financier, social, éducatif, culturel, coutumier, religieux, politique, professionnel, etc., impactent directement ou indirectement sur la gouvernance de l'Etat et la répartition des ressources.

La méthode nous a permis de comprendre les acteurs politiques composant le système politique influence directement ou indirectement les décisions judiciaires, surtout que les magistrats font partis du système politique congolais. L'influence des hommes politique sur la justice congolaise passe au moyen de corruption ou des injonctions des autorités publiques mieux placées à décider le sort de chaque acteur saisi dans l'infraction de détournement. Ces autorités ont un pouvoir d'imposer aux juges d'engager des poursuites judiciaires à tel ou tel ou de suspendre et d'annuler toutes les décisions prises par toutes les instances judiciaires.

⁶ MBOKO DJ'ANDIMA, *Principes et usage en matière de rédaction d'un travail Universitaire*, Ed. CADICEC, Kinshasa, 2004, p.12.

⁷ EASTON D., *L'analyse de système politique*, PUZ, Paris, 1973, p. 72.

⁸ MUKOKA, Méthodes d'épistémologie en science administrative, Cours 1ère licence, SPA, UNIKIN, 2009-2010, p. 17.

Ainsi, cette méthode nous a servi à analyser le système de gouvernance mis en place par les acteurs pour mieux se servir à travers des politiques publiques et des projets parfois fictifs pour en tirer les dividendes et les avantages personnels pour s'enrichir au moyen de détournement des deniers publics. Cette méthode nous a aider comprendre le système de gouvernance de l'Etat au Congo, sur base des rapports entre les élites politiques, le système judiciaire afin de déterminer les causes de l'impunité des délinquants de détournement des fonds publics. La saisie conceptuelle de la justice à géométrie variables nous permis de comprendre l'intrusion fallacieuse de la politique sur le système judiciaire au moyen de la corruption des juges, et cela conduit à l'effondrement de l'Etat.

1. CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

Par l'élite politique, nous attendons « *tout acteur lié à la conduite des affaires publiques, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur, du côté des dirigeants ou des dirigés* ». Ces élites sont donc des opérateurs politiques, des économiques voire animateurs des institutions judiciaires et de la société civile susceptibles d'influencer les politiques publiques. Ils peuvent être élites dirigeantes et non dirigeantes, jouant rôle dans la conduite des affaires publiques. Dans le cadre de cette étude, les déterminants socio-politiques, le comportement affiché par les animateurs institutionnels et les stratégies des acteurs impliqués dans les détournements d'une part, et les rapports entre les animateurs des instances judiciaires et les acteurs politiques impliqués dans la malversation financière au besoin d'enrichissement personnels à travers le détournement et la corruption.

Ainsi, par le détournement, nous attendons toute action de soustraire illégitimement quelque chose à sa destination normale, pour son propre profit. Il fait également référence à une appropriation frauduleuse de sommes dont on n'est que le dépositaire. Il s'agit d'une modification du parcours normal que doit prendre quelque chose. Dans notre contexte nous parlons du détournement de fonds ou de deniers publics. En se basant sur le côté économique, un fonds constitue un compte spécial du trésor public, qui est destiné à la réalisation d'un projet de développement dans un Etat. Exemple le fonds pour lutter contre le coronavirus. Un fonds est également assimilé à une somme d'argent tout comme les deniers publics qui constituent l'argent de l'Etat. Donc on peut facilement parler du détournement de fonds ou des deniers publics pour désigner la soustraction de l'argent de l'Etat à son profit.

En RDC, le code pénal congolais livre II condamne le détournement des deniers publics à travers les articles 145, 145 bis et 145 ter. L'article 145 dispose : stipule que tout fonctionnaire ou officier public, toute personne chargée d'un service public ou parastatal, toute personne représentant les intérêts de l'Etat ou d'une société étatique au sein d'une société privée, parastatale ou d'économie mixte en qualité d'administrateur, de gérant, de commissaire aux comptes ou à tout autre titre, tout mandataire ou préposé des personnes énumérées ci-dessus, qui aura détourné des deniers publics ou privés, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains, soit en vertu, soit à raison de sa charge, sera puni d'un à vingt ans de travaux forcés. Cette loi fait également appel aux autres sanctions supplémentaires à savoir : l'interdiction pour cinq ans au moins et dix ans au plus, après l'exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité, l'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques quel qu'en soit l'échelon, la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelles, l'expulsion définitive du territoire de la République après l'exécution de la peine, si le condamné est un étranger.

Le détournement institutionalisé renvoie à un système de gestion prédatrice par lequel, plusieurs services ou acteurs s'arrangent pour contourner un financement affecté pour réaliser de projet de développement pour de faits privés. Il s'agit d'un réseau monté par les gouvernants et souvent encouragé par certaines autorités ses trouvant dans ces réseaux pour accumuler les ressources financières de l'Etat, au besoin d'enrichissement personnel. Le concept de la justice à géométrie variable fait référence aux injustices, aux inégalités des poursuites ou à l'application partielle de la justice ne reflétant uniformité des décisions et des peines et cela varie en fonction des individus, des appartenances politiques, ethniques ou religieuses. Elle renvoie également aux jugements judiciaires rendus sur base des circonstances ou des groupes d'acteurs concernés tenant compte poids politiques de chaque acteur impliqué dans les faits infractionnels. Cela implique des règles et des sanctions différentes pour des situations ou personnes similaires, ce qui conduit à une perception d'injustice ou d'arbitraire.

La justice à géométrie variable nous renvoie à l'application partielle de loi et le processus judiciaire ne sont pas impartiaux, favorisant certaine catégorie d'acteurs par rapport aux autres en fonctions de leurs statuts, tribus, appartenances politiques ou poids politiques. Ceci fait que les décisions judiciaires influencées, de peines disproportionnées ou d'enquêtes ciblées, soit pour faire taire les opposants ou soit pour rendre compte aux membres de la majorité au pouvoir en rapport à leur opinion ou position.

A cet effet, la justice à géométries variables décrit un système judiciaire qui manque d'objectivité, de transparence et d'équité, favorisant certaines personnalités au détriment d'autres se trouvant dans les faits similaires. Ce concept met en évidence la difficulté d'accès à la justice équitable et d'égalité de tous devant la loi, où les circonstances politiques, et les affiliations ethniques influencent le traitement des dossiers judiciaires.

2. ELITES POLITIQUES ET MODES OPERATOIRES DE DETOURNEMENT DES FONDS PUBLICS EN RDC

2.1. Politique comme mode de survie des élites politiques

Après un passé dictatorial et de la transition caractérisé par la corruption et le pillage des ressources au profil d'un groupe oligarchique, la République Démocratique du Congo s'est engagée pour lutter contre la corruption et le détournement, considérés comme deux fléaux majeurs au développement⁹. Pour se faire, de réformes courageuses ont été engagé dans les principaux secteurs de l'Administration Publique, de la gouvernance des finances publiques et de la justice¹⁰. Cependant, bien que des réformes engagées dans ces différents secteurs, l'homme politique congolais n'a pas changé. Les nouveaux dirigeants sont restés dans l'esprit de lucre et de la bourgeoisie compradore, instaurant des pratiques occultes, et se sont bernés dans les anti-valeurs, faisant de la politique comme un moyen le plus facile pour s'en sortir de la pauvreté au moyen de la corruption et du détournement des fonds publics.

En République Démocratique du Congo, les motivations de la lutte politique et idéologique des opérateurs politiques sont essentiellement basées sur la recherche confort financier et de l'enrichissement personnel. L'essentiel pour les opérateurs politiques, c'est de devenir Président, Ministre, Député ou Sénateur, Mandateur public ou Directeur de Cabinet, etc. afin de profiter des avantages colossaux afin de vivre dans une opulence exacerbée... Et, qu'importe si les populations pataugent dans la pauvreté absolue. Dans la chasse au pouvoir et d'enrichissement personnel, chaque acteur tire des ficelles dans l'ombre, pour couvrir sa soif au moyen de corruption et de détournement. La quête d'intérêt individuel, égoïste en permanence dans les coulisses du ring politique est observable dans toutes les différentes politiques publiques et des projets cartons.

Il s'observe que dans la tendance de mieux orchestrer des forfaits et des coups financiers, les élites politiques congolaises nommées des directeurs et des autorités stratégiques placées dans les ministères, des entreprises publiques, des services publics et régies financières, etc. des femmes et hommes de confiance (membres de famille, de la plateforme ou parti politique), parfois sans compétences, de telle sorte que les fonds générés par ces entreprises ne sont soient pas versés à 100% dans le compte du trésor public. Les prélèvements financiers des tous ses services générateurs des recettes sont souvent orientés vers les poches des hautes autorités et les dignitaires du régime en place. Les agents commis à des tâches administratives de perception des recettes dans les entreprises publiques ne peuvent résister à la pression des hommes forts au risque de perdre leurs postes sinon leurs emplois. Par ces méthodes, les mandataires et ces qui les mandate se livrent au pillage des ressources de l'Etat. C'est de cette façon que fonctionne l'Etat dans notre pays. La cupidité des acteurs politiques animés par l'esprit du lucre, (des sacrifiés politiques) explique l'intérêt des acteurs au carriérisme politique, dont la motivation est de fonder un parti politique ou devenir autorité morale afin d'avoir l'influence sur les institutions politiques et financières pour mieux se servir.

⁹ Pour se faire une idée de ces nombreuses réformes, lire utilement République Démocratique du Congo (Ministère des Médias, chargé des Relations avec le Parlement et de l'Initiation à la Nouvelle citoyenneté), Gouvernement Matata I : la RDC à bras le corps, Kinshasa, s.ed., 2013, pp.7-40.

¹⁰ KUMASAMBA OLOM, J.B., *Pratique du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée nationale de la RDC 1960-2016. Regard d'un praticien*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017, p.14.

La finalité de leurs actions est de se retrouver dans les institutions considérées comme mangeoires nationales, c'est-à-dire au gouvernement, parlement, entreprises publiques ou autres institutions budgétivores.

Cette conception des acteurs de faire la politique basée au besoin de survie du confort ou de lucre, constitue une entrave au développement et à la bonne gouvernance des finances publiques. L'élite politique congolaise est animée par la culture de la jouissance, dont la seule motivation est d'arriver au poste important, Ministre, Sénateur, Député ou Mandateur. Dès que les nominations s'annoncent, l'on constate la fête et les dans les villages respectifs de nominés, que chaque dirigeant se précipite pour l'achat des maisons luxes au pays comme en étranger, leur déménagement vers des quartiers huppés de la ville, de voyages des enfants aux pays occidentaux, leur prise du poids et création de leurs propres fondations et partis politiques.

Ceci atteste que la classe politique congolaise est caractérisée par la *Kleptocratie et mensonges*¹¹. Le système de gouvernance est fondé sur la prédatation des ressources de l'Etat, faisant que les dirigeants censés gérer les deniers publics et de garantir la protection des biens communs afin de promouvoir le développement, sont ceux qu'on retrouve impliquer dans le détournement et la corruption. Les gouvernants sont la source de la prédatation des ressources financières, naturelles, immobilières, et autres capitaux. On assiste au dépouillement en règle du patrimoine des entreprises de l'Etat qui immigre vers la propriété privée des individus dont le seul mérite est d'être acteur au sein de la kleptocratie. Les hommes au pouvoir s'organisent dans les différentes structures étatiques pour monter des projets afin d'orchestrer les pillages des ressources de l'Etat pour des intérêts privés.

L'on assiste à la « *compradorisation des derniers publics*¹² », comme un mode de gouvernance. Le mode de gouvernance correspond au système comprador, dont chaque autorité politico-administrative est à la quête d'enrichissement personnel en lieu et place plus de l'intérêt général. Pour mieux remplir leurs poches, la corruption et le détournement comme mécanismes les plus utilisés pour garantir leurs appétences à la mangeoire. Cette élite politique ignore les besoins vitaux de la population, laissant la majorité des communautés locales sans école, sans hôpitaux de qualité, sans route, sans l'eau potable et sans électricité. Dans la capitale congolaise, la population vit dans une pauvreté extrême¹³, les jeunes sont exposés au chômage et délaissé dans leur triste sort, à cause des injustices sociales imposées par ses dirigeants.

Désormais, langage courant est véhiculé au Congo : « la vie n'appartient pas aux courageux mais, plus aux aventuriers », ceci pour démontrer les mauvaises pratiques qui concourent à la gestion de l'Etat. La casquette d'homme d'Etat notamment Présent de la République, Ministre, Honorable député ou sénateur, ainsi que les ou Mandataire Public, est une occasion pour chacun de s'enrichir au moyen de la corruption et du détournement. Le problème qui préoccupe l'élite politique aujourd'hui, est qu'il faut profiter par tous les moyens pour devenir Ministre, Sénateur, Député ou gestionnaire d'une entreprise publique pour avoir sa part, bien vivre et ne pas mourir pauvre. Le vrai problème des dirigeants n'est pas de détourner ou de se faire corrompre, mais plutôt d'être pris en flagrant délit de détournement, et de ne pas pouvoir s'en tirer malicieusement après.

Un bon nombre de jeunes ne voit plus leur avenir qu'à l'étranger ou les opportunités de gagner la vie sans s'hasarder en politique sont nombreuses. Ces acteurs du gouvernement passent leurs journées dans les réseaux sociaux comme les médias pour diffuser des images enviables pendant l'exercice de leurs fonctions. Les téléspectateurs admirent des scènes d'audiences accordées aux visiteurs, d'ouverture et de clôture des manifestations publiques, de visite des chantiers divers et de coupure des rubans symboliques pour inaugurer de nouvelles infrastructures. Cette mise en spectacle de gouvernement congolais porte même

¹¹ MAMBI H., *Kleptocratie et mensonges en politique au Congo Kinshasa, résilience des citoyens pour sauver la République*, éd. Academia, l'Harmattan, Louvain, 2020, pp.7-8.

¹² MALOBA, MULUMBU A., *La compradorisation des gouvernants congolais sur le développement économique de la RDC*, mémoire de licence en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kalemie, 2018-2019. p.12.

¹³ KUNA MABA MAMBUKU, G., *l'éducation civique pour une citoyenneté plus engagée en RDC*, Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2020, p.40.

des futilités. On montre comment les dirigeants politiques congolais sont ovationnées par des foules, comment ils entrent et sortent de leurs véhicules avec honneur et admiration.

2.2. Modes opératoires de détournement des fonds publics

Les modes opératoires de détournement de fonds publics demeurent dans les politiques publiques, les marchés publics, dans l’élaboration des projets fictifs pour le blanchissement des fonds. Ces modes opératoires de détournement de fonds publics par les gestionnaires sont réalisés par des mécanismes occultes, souvent par des arrangements des différents acteurs se trouvant dans les réseaux ou des circuits financiers afin de dissimuler leurs forfaits derrière des procédures administratives non conformes au marché public. Toutefois, les modes opératoires typiques de détournement reposent sur création de projets fictifs ou surfacturés, l’utilisation de sociétés de complaisance, la manipulation des procédures de passation de marchés, souvent de gré à gré, transferts des fonds bancaires opaques ou à destination inconnue, et finalement la corruption des institutions de contrôle, notamment les élus nationaux, les inspecteurs et les autorités du ministère public, afin d’éviter toute poursuite ou de sanctions.

a. Cr éation des projets fictifs ou surfacturés comme mode de détournement

En République Démocratique du Congo, nous pouvons constater que les autorités publiques sont chargées de réaliser les projets d’intérêts communs et de gérer les projets d’infrastructures de base pour le développement. Cependant, pour mieux s’enrichir au moyen de fonds de l’Etat, ces autorités passent par la création de projets fictifs ou la surfacturation de fonds. Ce mécanisme demeure le premier canal par excellence utilisé par les élites congolaises pour détourner les fonds liés aux projets d’infrastructures et autres. La création de projets fictifs et la surfacturation de fonds sont désormais des pratiques courantes dans la gestion des affaires publiques qui occasionnent le détournement de fonds publics par les opérateurs politiques congolais. Il s’observe qu’à chaque remaniement ou nomination des ministres ou des mandataires publics, on voit l’émergence des nouveaux projets, même si ces derniers trouvent de meilleurs précédents projets sur leurs tables. Cette opération consiste à dissimiler leurs forfaits et l’esprit d’appétence d’accumuler l’argent de l’Etat au moyen le plus facile, pour verser à leurs comptes privés.

Plusieurs projets d’intérêts communautaires ou d’infrastructures sont souvent désorientés par des hautes autorités pour mieux opérer leurs forfaits de détournements de fonds. L’on constate que plusieurs les hautes autorités mieux placées dans les différents ministères, des entreprises publiques ou des gouverneurs de provinces, lancent des projets des grandes envergures, dont les financements sont souvent effectués par le trésor public, mais sur terrain, l’on constate qu’aucun projet réalisé, mais certains de ces acteurs politiques circulent en hommes libres, sans aucune poursuite judiciaire, sans être inquiété par la justice ou des institutions de contrôle. La preuve en est que, la clamour publique et la dénonciation de détournement par des organes de contrôle ou rapports internationaux n’ont aucun impact, surtout si l’on retrouve dans le camp du pouvoir.

En ces jours, plusieurs projets lancés par les ministres ou des mandataires avec des budgets colossaux et gonflés, sont restés dans l’oubliette, sans exécution réelle, pourtant, la totalité de fond a été déjà décaissé. Plus souvent, les fonds destinés pour les projets des infrastructures de base sont décidément orientés vers des comptes privés ou des sociétés fictives en complicité avec des autorités mieux positionnées.

b. Utilisation des sociétés fictives ou des coquilles vides comme mode de détournement

A chaque occasion de nomination, les acteurs politiques promus aux fonctions élevées, notamment : Ministre, Mandataires publics, Honorables Députés et Sénateurs, Secrétaires généraux, etc. sont, chacun en ce qui le concerne à la recherche de carnets d’adresses au pays comme à l’étranger pour chercher les partenaires pour leur proposer les appels d’offres afin de gagner de rétro-commissions. Cette pratique de rétro-commission devient un nouveau phénomène émergeant qui favorise institutionnalisation du détournement. En effet, à chaque validité du marché public, les acteurs politiques gouvernants exigent les frais de rétrocommission qui est devenu une pratique financière illicite qui consiste à rétrocéder clandestinement une partie des fonds à titre de commission officiellement perçue à un autorité ou aux membres du cabinet ayant facilité le marché à une société. Cette pratique est associée à la corruption ou de concussion d’une société privée aux autorités publiques.

A cet effet, l'utilisation de sociétés fictives ou complaisantes dans l'exécution des projets publics est une technique courante dans les montages de détournement de fonds. Plus souvent, les mandataires s'arrangent à la création des entreprises avec des particuliers, qui sont parfois des cousins ou membres de sa communauté ethnique afin d'obtenir légalement de immatriculés mais ces dernières n'ont ni expérience moins encore des opérations concrètes et réelles dans le secteur concerné. Elles servent uniquement à émettre des factures ou recevoir des paiements. Ces sociétés sont souvent créées pour masquer des forfaits et fraudes légalement orchestrés par des autorités publiques. Ces sociétés fictives sont créées et utilisées facilités à participer à des montages frauduleux des projets, (ex. : surfacturation, sous-traitance fictive), de détournement et le décaissement des fonds publics dans des projets inexistant et hautement surfacturés pour des prestations non réalisées ou à des prix largement supérieurs au marché. Ces sociétés fictives ou complaisantes permettent aux dirigeants de gagner le marché afin de partager les fonds détournés avec les commanditaires du projet. En conséquence, plusieurs projets des routes, écoles, hôpitaux, etc. restent sur papier alors que des millions de dollars du trésor public sont détournés chaque année.

c. détournement des fonds dans la passation de marché public

Le marché public¹⁴ constitue un contrat par lequel un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire s'engage envers l'autorité contractante fournissant une contribution ou une garantie financière, soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou des services, soit à exécuter des prestations intellectuelles, moyennant un prix. Quand nous évoquons les Marchés Publics ici, nous faisons référence aux sommes colossales générées le trésor public pour les infrastructures ou autres projets, visant à l'amélioration de conditions de vie de la population. Toutefois, un phénomène gangrène la bonne marche des Marchés Publics, c'est la corruption. A ce niveau, elle peut se traduire fréquemment par des raccourcis pris par des entreprises pour accéder à la commande publique ou du favoritisme de la part d'acheteurs publics à l'égard de certains soumissionnaires. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est l'organe de régulation des Marchés Publics qui a pour mission de veiller à l'application juste et équitable des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement de candidats, et surtout de transparence des procédures en termes de Marchés Publics. Mais face au taux de corruption constaté dans ce secteur

Le système des marchés publics congolais présente des faiblesses parmi lesquelles on dénote l'absence de la redevabilité, le favoritisme, l'opacité et la fraude. Pendant que 70% des dépenses de l'Etat sont relatives aux marchés publics, selon les experts de la Cour des comptes¹⁵. Mais à cause de la gestion opaque des fonds publics¹⁶ qui devraient servir aux travaux publics, les présumés fauteurs et détournateurs des finances de l'Etat restent impunis. Alors que l'institution habilitée à réprimer l'infraction due aux marchés publics plonge dans son sommeil. Bien que les cas des détournements des fonds par les autorités publiques, nous pouvons constater que les institutions de contrôles, notamment la cour de compte et les parquets se longent dans un profond sommeil et certains autorités judiciaires participent parfois dans ces réseaux mafieux et en tirer les profils. Plus souvent, ces présumés criminels financiers de l'Etat sont traqués et trainés devant les juridictions, mais l'on constate qu'ils sont constamment libérés par des arrangements politiques et promus d'ailleurs, dans les hautes fonctions du pays.

Dans ces réseaux mafieux, les passations des marchés publics sont s'opèrent par des arrange et la corruption, occasionnant ainsi le détournement des fonds. La passation de marché de gré à gré devient un moyen par excellence utilisé par les autorités politiques pour opérer le détournement de fonds publics en RDC. Bien que reconnue par les lois du pays, comme une procédure exceptionnelle qui permet aux autorités publiques de conclure des contrats directement avec des entreprises privées pour réalités les infrastructures ou des services d'intérêts étatiques, sans appel d'offres. Bien que légale dans certains cas strictement encadrés, elle est souvent détournée de son objectif initial pour faciliter la corruption et le détournement de fonds publics.

Plusieurs révélations des institutions de contrôle, notamment de l'Inspection Générale de Finance remettent en cause la volonté des autorités judiciaires et du gouvernement pour combattre ce fléau dont ils sont complices. Cependant, En RDC, le détournements commis par des autorités détentrices de mandat

¹⁴ Décret N°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics.

¹⁵ KABEYA MUANA KALALA, G., *Passation des marchés publics, principes, règles, institutions, procédures, pratiques de passation et contentieux*, BATENA NTAMBWA, 2012.

¹⁶ KABEYA MUANA KALALA, « *Etude sur la corruption lors de la passation et de l'exécution des marchés publics en République Démocratique du Congo* », EISA/RDC, 2010, p. 13.

public constitue un comportement incriminé en droit pénal congolais et sévèrement puni. Les auteurs du détournement des fonds publics sont passibles d'une peine allant d'un an à vingt ans de travaux forcés. A ceci s'ajoute l'interdiction pour cinq ans au moins et dix ans, du droit de vote et du droit d'éligibilité, l'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques, la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelles et à la réhabilitation ; l'expulsion définitive du territoire de la République. Ceci atteste que le détournement est condamné et constitue une infraction en droit pénal congolais. Il se définit comme comportement social qui consiste à éloigner ou à soutirer une somme ou un bien appartenant à la nation dans une autre direction ou d'orienter vers un autre sujet.

Toutefois, l'influence et l'immixtion politique paralyse l'appareil judiciaire et favorise les pratiques de détournement par la classe dirigeante. Cette immixtion politique conduit aux juges à la prise de décisions judiciaires biaisées dans le dossier sensibles, suite aux pressions politiques, ce qui nuit à l'équité des procès. La petite et la grande corruption, ainsi qu'un réseau complexe de clientélisme politique, s'insinuent dans tous les secteurs de l'économie, sapant les perspectives de développement et mettant en péril l'équilibre fragile de l'après-conflit. En dépit de ses richesses minérales considérables, l'extraction des ressources naturelles est toujours associée à une corruption généralisée, y compris au sein des forces armées, entraînant la violence, l'insécurité et le mécontentement de la population. La corruption au sein de l'administration douanière et fiscale, ainsi que dans la gestion des entreprises publiques, mine la capacité de l'État à percevoir des recettes et à sortir de l'ornière de la mauvaise gestion, du conflit et de la pauvreté.

Aujourd'hui, la gouvernance de l'Etat est caractérisée par le détournement. La République Démocratique du Congo devient un Etat caractérisé par la fragilité institutionnelle, la pauvreté généralisé, l'insécurité sous diverses formes, injustice sociale, corruption et d'impunité¹⁷. La population congolaise sévit par la pauvreté absolue, tous les clivages sont au rouge. Plus de quatre décennies, la délinquance continue de l'Etat continue suite à l'absence des institutions durables, l'incapacité du pouvoir public à répondre aux problèmes de ses concitoyens. Ainsi un bon nombre des réformes ont été amorcées, dans le secteur de la justice pour combattre la corruption et le détournement afin de mettre sur pied une gouvernance efficace afin de faire face au sous-développement. Mais à cause de la mauvaise gestion des finances publiques différentes souffre à cause de l'élite politique qui ne veut pas s'inscrire dans ce changement.

Pour arrêter l'hémorragie tendancieuse de détournement des fonds publics devenue une pratique courante de la classe dirigeante, il faut renforcer les mécanismes de contrôle de dépenses publiques, consolider les organes de suivi de recevabilité et de la transparence, l'Etat de droit, la lutte contre la corruption ainsi que et formation des dirigeants la conscience nationale et au civisme financier, et à la dépolitisation de l'appareil judiciaire, etc. La mise en place de la justice distributive qui consiste à réduire les injustices sociales demeure un des facteurs efficaces d'assainir l'environnement politiques congolais. Tout ceci passe par la reprogrammation de l'élite politique.

En dehors de détournement des fonds, les ministres, les honorables Sénateurs et Députés, les gouverneurs des provinces bénéficient des émoluments et des salaires excessifs. De même, des dans les entreprises publique, les Administrateurs Délégués Dénéraux s'arrangent de connivence avec leur conseil d'administration pour se faire payer des salaires extravagants¹⁸. Par exemple, sous Joseph Kabilé, l'Administrateur Délégué général du Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC) gagnait 25 000 \$US par mois pendant que son homologue en charge de l'inefficace REGIDESO, société nationale de distribution de l'eau, arrivait en seconde position avec un salaire mensuel de 23 050\$US. Les présidents des conseils d'administration percevaient également des salaires très élevés pas moins de 16 800\$ à ONATRA, l'organisation nationale des transports. A côté de ces énormes salaires, les administrateurs délégués généraux s'octroyaient également à eux-mêmes des indemnités substantielles. Pour ne citer qu'un exemple,

¹⁷ NYABIRUNGU MWENE SONGA, « La corruption en République Démocratique du Congo, enjeux et défis du cinquantenaire, Conférence faite à l'Institut Africain des sciences de la mission, Scolasticat saint Eugène de Mazenod, 22-23 mai 2010 », in *Annales de la Faculté de Droit*, 2011-2012, Editions Droit et Société « DES », Kinshasa, juin 2013, pp. 407 à 409.

¹⁸ Observatoire Anti-Corruption. Corruption et spoliation du patrimoine de l'Etat dans la liquidation de la BCCE, dans l'ONPT et dans la Gécamines, Document 2, 2003.

l'Administrateur délégué général de COHYDRO, la compagnie nationale des hydrocarbures de la RDC, s'accordait des indemnités de vacances qui se chiffraient à 67 000\$ et 70 000\$¹⁹.

3. ANALYSE DE LA JUSTICE A GEOMETRIES VARIABLES DANS LE CONTEXTE DE DETOURNEMENT DES FONDS PUBLICS EN RDC

Le phénomène de la justice à géométries variables se manifeste dans les faits infractionnels de détournement et dans les poursuites judiciaires sélectives des gestionnaires ou des leaders d'opinions, indiquant la mauvaise application des règles juridiques, qui sont parfois appliquées de manière irrégulière, en fonction de différents facteurs d'ordres politiques appartenances politiques (majorité ou opposition), d'appartenance de classe (appartenance religieuse, ethnique, tribale, clanique), de statut social des inculpés, (la fortune, rang social, les poids politiques), etc. A cet effet, la justice à géométries variables se traduise par des peines plus clémentes pour certains groupes, ou par une application moins rigoureuse des lois pour les personnes influentes du pouvoir en raison de leur position.

La justice à géométries variables nous renvoie à l'expression de « deux poids, deux mesures », souvent utilisée pour décrire la proportionnalité des faits infractionnels, mais l'application différentes de poursuite, de jugement et de la peine. Cette inégalité de traitement peut être perçue comme une violation du principe d'équité et d'impartialité, qui sont au cœur de la justice. Plusieurs exemples légions pour des accusations et des condamnations des personnalités politiques, la libération d'autres personnes, soulevant des questions sur l'équité et la transparence du système judiciaire congolais.

L'enquête de terrain de cette étude a été confrontée d'un grand nombre des difficultés, mais néanmoins, elle nous a été d'une grande utilité, car la conceptualisation de « d'élites politiques et détournement des fonds publics pour expliquer la justice à géométrie variable à l'effondrement de l'état de droit » est très révélatrice d'une pratique affairiste, de business et d'expliquer l'impunité, la justice sélective ainsi que l'expression de la politique du ventre ou comme moyen de survie d'élites politiques.

Aujourd'hui, la notion de la justice à géométries variables est riche et couvre plusieurs réalités qu'il convient de ne pas méconnaître. Non seulement que la justice à géométries variables permet à la compréhension du mariage entre le pouvoir en place et la justice qui devrait être indépendante, mais permet de dévoiler des réseaux mafieux érigés comme mode de gouvernance. Ainsi, l'on constate que le système de partage du pouvoir entre les forces politiques est le facteur déterminant de nomination des membres de conseil d'administration des entreprises publiques. Ces entreprises sont souvent des poules aux œufs d'or pour tous les réseaux de corruption des élites. Elles sont dirigées comme des propriétés privées ou comme si les personnelles nommées gagnent un marché pour l'enrichissement personnelles.

En RDC, la gestion des entreprises publiques demeure catastrophique, bien que des multiples réformes engagées. Ces entreprises sont souvent attribués aux partis et regroupements en fonction de nombre de députés au parlement. Les autorités morales ou les président de partis font nommer les membres des comités de gestion pour s'assurer leurs propres d'intérêts, surtout que ces postes stratégiques sont souvent attribués aux membres de leurs communautés ethniques respectives pour mieux orchestrer leurs forfaits. Certains d'entre eux sont sans expériences, ni les compétences techniques requises. Les personnes nommées à ces postes sont d'abord redevables aux autorités des partis pour des intérêts respectifs et ensuite, aux ministres de tutelle des secteurs dont ils relevaient. Les membres de ces entreprises sont constamment protégés par des partis et regroupement politiques et ne peuvent être révoqués qu'avec le consentement de leurs leaders. Ces élites politiques puissants défis les instances judiciaires en cas de mauvaise gestion, et empêchent toutes les instances judiciaires à toute tentative de poursuite de leurs poulets, travaillant pour leur compte.

Il se fait tous les grands partis comme le PPRD, l'UDPS, AFDC-A, le MLC, UNC, BUREC, et autres, exigent des contributions à hauteur de 10% du montant des salaires des personnes mandatées ou nommées et 20% ceux qui occupaient des postes de direction. De ce fait, le maintien d'un mandataire dans son poste dépend de l'importance des sommes d'argent qu'il était capable de reverser dans les coffres de son parti ou à son autorité morale. Cela a conduit à toutes sortes d'abus et au détournement.

¹⁹ MABI, M., *Griefs et anomalies détectés lors du contrôle des entreprises publiques*. Communication au séminaire de formation et de recyclage à l'intention des Commissaires aux Comptes, Kinshasa, août, 2006.

Au regard de faits constatés et vécus, le paradigme de la justice à géométries variables s'explique de faiblesses conjoncturelles que connaisse le système judiciaire congolais.

En effet, sous l'ancien régime de Joseph Kabila, plusieurs cas de détournements ont été inventorié, notamment l'affaire du Congo Hold-up, projets d'infrastructures publiques, le projet Bukangalozo, les projets miniters, le projet de Bukangalozo, etc. et des cas plus flagrant dans les ministères et entreprises publiques, mais aucune poursuite sérieuse n'a été engagée de la part des instances judiciaires, car ces derniers étaient souvent protégés par le régime. Luzolo Bambi Lessa, alors conseillé spécial de Joseph Kabila en matière de corruption avait documenté faits le détournement des fonds publics, blanchiment des capitaux et la corruption par des hautes autorités politiques, administratives, militaires et même des gouverneurs de certains provinces soupçonnés de détournement de fonds de rétrocession que le gouvernement central envoie en province. Il avait ensuite saisi le parquet général de la République pour dénoncer les hautes autorités pour de faits de corruption et de détournement de derniers publics. Cependant, plus de 9 mois plus tard, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée aux acteurs de corruption et de détournement. Le silence absolu de la justice ayant classé ce dossier sans suite peut traduire l'approche de la justice à géométries variables.

Ce Conseiller Spécial du Président de la République, avait indiqué la corruption et le détournement étaient devenue structurelle et endémique et qu'il faudrait mettre les mécanismes institutionnels pour arrêter ces deux fléaux qui bloquent la bonne gouvernance et le développement. Pour lui, la RDC enregistre une fraude fiscale de 15 milliards de dollars américains pour chaque année, alors que son budget annuel n'était que de 8 milliards. Pour indiquer ce paradoxe de la justice à géométries variables, que cela puisse paraître, Luzolo Bambi Lessa déplore le fait que dans toutes les prisons de la RDC, on n'identifie pas plus de 5 autorités condamnées pour détournement ou corruption.

L'on espérait que l'arrivée de Félix Tshisekedi au pouvoir qui prônant l'Etat de droit allait changer la malversation financière de cette classe politique, malheureusement les différentes structures mises en place se sont retrouvées dans les défis énormes pour désengorger ce fléau dans le secteur public. Jule Alingeti, alors Inspecteur Général des Finances avait documenté et dénoncé plusieurs cas de détournement des fonds par des autorités publiques. Mais, peu d'entre elles ont été attendues, moins encore arrêtées.

Plusieurs cas de détournement des fonds publics ont été constatés, notamment dans le projet des maisons préfabriquées dans le cadre du programme de 100 jours, au projet des forages et autres infrastructures, au projet Tshilejelu, au projet de 145 territoires, etc. Cependant, bien que la justice eût tenté de poursuivre certains auteurs, cas de Vital Kamerhe, l'ancien Directeur de cabinet du Chef de l'Etat. Vital Kamerhe, directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi, aujourd'hui président de l'Assemblée Nationale a été accusé et condamné à vingt ans de prison pour détournement de plus 50 millions des dollars américains destinés à un projet de logement social, communément appelées maisons préfabriquées. Quelques temps après, il sera libéré par la grâce présidentielle et avant de réintégrer le gouvernement pour occuper les fonctions du Ministre de l'Economie. Soutenu par les députés nationaux de l'Union Sacrée de la Nation, plateforme implantée par le président de la République, Félix Tshisekedi, il sera élu président de l'Assemblée nationale, dont il occupe ses fonctions jusqu'à ces jours.

Dans une autre affaire, A l'occasion des élections générales, fin 2023, Denis Kadima, alors président de la CENI, la Céni, a été accusé par la Ligue congolaise de lutte contre la corruption d'avoir le détournement des fonds et surfacturé l'achat de certains matériels de la CENI. Il n'a jamais été poursuivi jusqu'à ces jours. Christophe Mboso et Modeste Bahati Lukwebo, respectivement anciens présidents de l'Assemblée nationale, et du Sénat, ont été suspectés de détournement et surfacturation de plus de plus de 90 millions de dollars pour d'achat de véhicules de fonction : 12 bus et 14 mini-bus de service, mais sans aucun procès et d'ailleurs ils continuent de grimper les fonctions politiques par le renouvellement de la confiance du chef de l'Etat.

Un autre fait plus révélateur, c'est la disparition de plus de 400 millions de dollars avait d'avances et de prêts fiscaux que la Gecamines disait versé au trésor public étaient détournés. Un Autre fait de détournement qui démontre la justice à géométries variables, c'est l'affaire liée à l'organisation des Jeux de la francophonie, à l'occasion desquels Nicolas Kazadi, l'ancien ministre des Finances, et Isidore Kwandja, directeur du comité de ces jeux, ont été suspectés par l'Inspection générale des finances d'avoir détourné des fonds publics. Mais aucune procédure judiciaire n'a été ouverte concernant cette affaire. D'ailleurs, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'était exprimé sa croyance en l'innocence de Nicolas Kazadi lors d'une interview en Belgique. De même, à l'occasion des élections générales, fin 2023, Denis Kadima, alors président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CÉNI, a été accusé par la Ligue congolaise de lutte contre la corruption, la Licoco, d'avoir surfacturé certains matériels électoraux, mais aucune procédure n'a été engagée.

Par contre, l'on constate que, plusieurs cas de détournement de deniers publics dénoncés sont restés sans suite dans les différents ministères, entreprises publiques, services publics et dans les provinces. Que

ce soit dans le secteur minier, de l'éducation, de santé, des infrastructures, des travaux publics, on assiste soit par de surfacturation, soit au détournement des fonds par des autorités publiques. Le cas du projet de forages d'eau dans la ville de Kinshasa par l'ancien ministre de finance, Nicolas Kazadi et d'autres de ces collèges impliqués dans ce projet reste plus patent.

Lors d'une sortie médiatique, cet ancien ministre proche du chef de l'Etat avait pris une position ferme, menaçant de ne pas mourir seul si on ose d'initier une poursuite en sa personne. Il avait ajouté que je suis prêt à dénoncer, car « *soki mbongo ya projet ebimi, takaboli chacun met dans sa poche toko tala sima* », c'est-à-dire, « *dès que l'argent de projet sort du trésor public, on se partage, le reste on verra après* ». Le même Nicolas Kazadi a été accusé de détournement de fonds des Jeux de la francophonie, mais l'affaire est restée obsolète jusqu'à ces jours. Dans un interview de top Congo FM, l'ex ministre de finances accuse les autorités publiques en ces termes : « *Soki mbongo ya ba projets eye, tokaboli nanu, toko réfléchir après* », c'est-à-dire, « *une fois qu'on a l'argent de projets, on se partage et chacun met dans sa poche d'abord, on va réfléchir après* ».

En effet, à cause de son franc-parler, aucun procès n'a été engagé jusqu'à ces jours, car ces autorités publiques impliquées dans ce réseau mafieux craignent d'être reconnu par le public²⁰. Il en est de même pour la poursuite du Constant Mutamba, ancien jeune ministre de la justice, déchu de ses fonctions pour cause de tentative des fonds liés à la construction de la construction d'une prison à Kinsangani, alors que les fonds ne sont pas détournés. Cependant, il y a lieu de remarquer la précipitation de la classe politique, notamment l'assemblé nationale pour la levée de ses immunités parlementaires et la pression du ministère public dans ce dossier et sa condamnation atteste la justice à géométrie variable appliquée en RDC.

Cependant, le détournement est souvent pratiqué par l'élite politique, pourtant c'est la même classe politique qui est mieux payée et profite de manière excessive tous les avantages de l'Etat. Ceci qui rend difficile la lutte contre les pratiques de détournement, de la corruption et de l'impunité. Les conflits d'intérêts et les appartenances politiques des acteurs sont parmi les facteurs aggravant ce phénomène, car les acteurs publics censés combattre le détournement sont souvent ceux qui en bénéficient. La justice congolaise étant un instrument au service du pouvoir demeure obsolète devant les acteurs puissants du régimes qui se retrouvent dans les affaires de détournement ou de la corruption.

CONCLUSION

Cette étude nous a donc permis d'analyser le phénomène du détournement des fonds publics afin de relever les défis de la justice indépendante et de l'Etat de droit en RDC. Le concept de justice à géométrie variables, a été expliqué par une série des facteurs, dont l'ingérence politique sur le système judiciaire, la corruption des juges qui occasionne des décisions partiales, le favoritisme ou rançons sur des jugements ; la faible indépendance judiciaire qui se traduit par l'absence d'un vrai pouvoir judiciaire autonome capable de juger des prévenus de manière impartiale; l'impunité et la faiblesse de l'Etat de droit qui s'observe par la justice sélective tenant compte de poids politiques des uns et des autres, enfin, les conflits et instabilités politiques qui influencent de manière prépondérante au fonctionnement du système judiciaire, favorisant souvent une justice sélective et à géométries variables.

Au regard de cas des détournement constatés, la transformation de l'élite politique et l'engagement des réformes profondes du système judiciaire devient un impératif pour combattre la corruption et le détournement des fonds publics, devenue une pratique associée à la gestion des deniers publics. Les dirigeants doivent être tenus responsables de leurs actes, et des mécanismes de contrôle doivent être renforcés pour prévenir de futurs détournements.

Aujourd'hui, le système judiciaire tel que pratiqué connaît des limites et des lacunes techniques pour l'évaluation des politiques publiques et le détournement des fonds public de l'Etat par des acteurs politiques guidés par l'esprit de lucre. En effet, tel qu'employé, le contrôle parlementaire ne conduit en rien à l'amélioration de la gouvernance ; il ne peut impulser le développement socio-économique, parce qu'il est évité par les gestionnaires qui le considèrent comme une menace, comme un règlement des comptes des adversaires politiques. C'est pourquoi, pour s'en protéger, il est fragilisé par la corruption dont usent les gestionnaires pour neutraliser les contrôleurs. Le contrôle parlementaire est totalement dévoyé par la force de l'argent.

D'où sa finalité d'instaurer d'un Etat de droit, avec une justice indépendante, dont chaque gestionnaire doit répondre à ces actes, afin d'imposer la transparence dans la gestion des affaires publiques de l'Etat, le renforcement des audits, des contrôles internes, dénonciations citoyennes, implication des médias et des

²⁰ KAPANGA MUTOMBO, F., *Bonne gouvernance et développement durable*, édition CEDI, Kinshasa, 2003, p.5.

ONG dans la surveillance des finances publiques et répressions judiciaires et la récupération des fonds détournés. À cela s'ajoute la création de tribunaux spécialisés en matière de détournement et de corruption ainsi que la formation des hauts cadres sur le leadership, l'éthique et la gestion des finances publiques. Au regard de ce qui précède, nous estimons que l'orthodoxie dans la gestion financière en RDC ne peut advenir que si les acteurs politiques sont préparés pour la bonne gouvernance des affaires publiques et l'instauration de l'Etat de droit, dont lequel la justice est indépendante et que les mécanismes de contrôle rigoureux.

Enfin, pour refonder la justice congolaise afin de lutter contre le cancer du détournement des deniers publics, nous recommandons au parlement et autorités publiques de la création et formaliser une cellule de coordination des institutions de contrôle : ministère de la justice-le parquet-la cour de comptes-la police judiciaire, l'IGF et des cellules de renseignements financiers pour renforcer les audits. Ceci exige des réformes institutionnelles plus profonde, refondation de l'Etat de droit par le renforcement judiciaire et la mise place de mobilisation citoyenne. Ainsi, la justice congolaise étant déjà faible, l'interdiction formel de tous les contrats de gré-à-gré et la promotion des appels d'offres plus transparents permettre à une transparence budgétaire pour tout contrat ou marché public pourra réduire les scandales de détournement des fonds tel que vécu depuis quelques décennies.

Bibliographie

- BAYART, J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, éd. Fayard, Paris, 1989.
- BOSHAB, E., *La République Démocratique du Congo : entre les colombes et les faucons où vont les partis politiques ?* Kinshasa, PUC, 2001.
- Décret N°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics.
- EASTON D., L'analyse de système politique, PUZ, Paris, 1973.
- KABEYA MUANA KALALA, G., *Passation des marchés publics, principes, règles, institutions, procédures, pratiques de passation et contentieux*, BATENA NTAMBWA, 2012.
- KABEYA MUANA KALALA, « *Etude sur la corruption lors de la passation et de l'exécution des marchés publics en République Démocratique du Congo* », EISA/RDC, 2010.
- KAPANGA MUTOMBO, F., *Bonne gouvernance et développement durable*, édition CEDI, Kinshasa, 2003.
- KUMASAMBA OLOM, J.B., *Pratique du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée nationale de la RDC 1960-2016. Regard d'un praticien*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017.
- KUMASAMBA OLOM, J.B., *Pratique du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée nationale de la RDC 1960-2016. Regard d'un praticien*, Kinshasa, Médiaspaul, 2017.
- KUNA MABA MAMBUKU, G., *l'éducation civique pour une citoyenneté plus engagée en RDC*, Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2020.
- LOMANA WEMBONYAMA, J., et All., *Politique comme moyen de survie des acteurs politique en République Démocratique du Congo : Défis et faiblesses des alliances pour la bonne gouvernance*, M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023.
- MABI, M., *Griefs et anomalies détectés lors du contrôle des entreprises publiques*. Communication au séminaire de formation et de recyclage à l'intention des Commissaires aux Comptes, Kinshasa, août, 2006.
- MALOBA, MULUMBU A., *La compradorisation des gouvernants congolais sur le développement économique de la RDC*, mémoire de licence en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kalemie, 2018-2019.
- MAMBI H., *Kleptocratie et mensonges en politique au Congo Kinshasa, résilience des citoyens pour sauver la République*, éd. Academia, l'Harmattan, Louvain, 2020.
- MBOKO DJ'ANDIMA, *Principes et usage en matière de rédaction d'un travail Universitaire*, Ed. CADICEC, Kinshasa, 2004.
- MUKOKA, Méthodes d'épistémologie en science administrative, Cours 1ère licence, SPA, UNIKIN, 2009-2010.
- NYABIRUNGU MWENE SONGA, « *La corruption en République Démocratique du Congo, enjeux et défis du cinquantenaire, Conférence faite à l'Institut Africain des sciences de la mission, Scolasticat saint Eugène de Mazenod, 22-23 mai 2010* », in *Annales de la Faculté de Droit, 2011-2012*, Editions Droit et Société « DES », Kinshasa, juin 2013
- NZONGOLA NTALAJA, G., *Faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2015.
- Observatoire Anti-Corruption. Corruption et spoliation du patrimoine de l'Etat dans la liquidation de la BCCE, dans l'ONPT et dans la Gécamines, Document 2, 2003.